



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## PME

Question écrite n° 84242

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur le rapport « Gagner la bataille de l'exportation avec les PME » rendu par le Conseil économique, social et environnemental. En effet celui-ci préconise de finaliser la création d'un guichet unique de l'export voire d'une maison de l'export. Il lui demande de lui indiquer sa position à ce sujet.

### Texte de la réponse

Le dispositif de soutien à l'export ne manque pas d'un déficit de moyens mais plutôt de leur dispersion. L'objectif que le Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger poursuit vise à simplifier et renforcer ce dispositif afin de le rendre plus compétitif et plus cohérent pour les entreprises qui en sont les premières utilisatrices. Le plan d'action présenté le 11 mars 2015 à l'occasion du premier forum des PME à l'international va dans ce sens et l'idée de "guichet unique" en constitue un axe important dans une logique de simplification pour les entreprises et en particulier les PME. En région, les chambres de commerce et d'industrie régionales (CCIR) hébergent, le plus souvent, le guichet unique de l'export, qui constitue un point d'entrée pour les entreprises, à travers un portail internet et/ou un accueil téléphonique (numéro vert). C'est le cas en Franche-Comté, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Midi-Pyrénées, Lorraine et Nord-Pas-de-Calais. Certaines régions ont créé un lieu physique unique du type "maison de l'exportation", qui regroupe l'ensemble des partenaires régionaux de l'export, notamment : - en Nord-Pas-de-Calais, où le regroupement physique des partenaires de l'export existait déjà avant la Charte au sein de l'espace international. Il constitue le guichet unique dont le point d'entrée est CCI International Nord de France ; - en Lorraine, où une maison de l'export, portée par CCI International Lorraine, a été inaugurée à Metz en septembre 2012. D'autres régions, comme Champagne-Ardenne, ont décidé de partager le guichet unique entre le conseil régional et la CCIR (portail internet par la région, numéro vert par la CCIR). Avec la montée en puissance des régions et le transfert des compétences en matière de développement économique, les conseils régionaux ont vocation à être les pilotes de l'export dans leur territoire et à organiser les guichets uniques. A l'étranger, le secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger et les services de la DEEI et de la DG Trésor travaillent à la constitution de maisons de l'international. Il s'agit d'un concept innovant d'accélération de croissance pour les entreprises à fort potentiel souhaitant s'implanter sur les grands marchés internationaux. Elles combinent, au bénéfice des entreprises, un lieu physique avec des facilités d'hébergement, une offre de services d'accompagnement jusqu'à l'implantation et l'accès à un réseau de mentors / décideurs / financeurs (par exemple mentorat, insertion dans l'écosystème local, accès aux capital ventures etc.). Elles s'associent avec Business France pour les services de prospection / mise en relation d'affaires qui lui seront confiés. C'est en ce sens qu'a été inaugurée la première maison de la France en Chine à Pékin lors du déplacement du secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger en septembre 2015. Parallèlement, des French Tech Hubs (FTH) sont installés dans les métropoles étrangères. Portés par des entrepreneurs privés, avec le soutien des

services de l'ambassade et de Business France, ces FTH ont vocation à fédérer les écosystèmes français ou francophones d'innovation à l'étranger. Ils constitueront un réseau de points d'appui au service des startups "tech" françaises pour les appuyer dans leur développement international et promouvoir l'attractivité du territoire français, en résonance avec l'Île de France et les 17 métropoles et écosystèmes remarquables French Tech (Aix-Marseille, Brest, Bordeaux, Côte d'Azur, Grenoble, Lille, Lorraine, Lyon, Montpellier, Nantes, Rennes, Toulouse pour les métropoles ; Alsace, Angers, Avignon, Saint-Etienne pour les écosystèmes remarquables). Ils pourront ainsi constituer les briques "nouvelles technologies" des maisons de l'international, regroupant l'ensemble des partenaires de l'export. Trois FTH ont été labellisés à New York, Tel Aviv et Tokyo.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84242

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

**Ministère attributaire :** Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 juillet 2015](#), page 5096

**Réponse publiée au JO le :** [22 décembre 2015](#), page 10471